

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	5	4

Date de la convocation
25/03/2026

Date d'affichage

objet
Approbation du Compte Financier Unique 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE L'ALBERE 66480**

Séance du : 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six

Et le treize avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de François TUBERT, 1^{ère} adjoint.

Présents : François TUBERT, Thérèse BIDARD, Stéphane DOUBIN, Anne-Lise de BESOMBES-SINGLA

Absent : Marc de BESOMBES-SINGLA

Monsieur Stéphane DOUBIN a été nommé secrétaire

Délibération n° 2026/005

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-12 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

Vu le décret n°2012-1246 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte des résultats synthétiques et des taux de contribution et produits afférents,

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Considérant les éléments susvisés,

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totale	96 642.19	227 175.67	323 817.86
	Recettes Réalisées	32 751.49	127 247.96	159 999.45
DEPENSES	Prévisions budgétaires totale	96 642.19	227 175.67	323 817.86
	Dépenses réalisées	21 946.02	89 159.22	111 105.24
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	+ 10 805.47	+ 38 088.74	+ 48 894.21
Résultats antérieurs reportés		+ 25 796.86	+ 113 518.67	+ 139 315.53
Résultat cumulé		+ 36 602.33	+ 151 607.41	+ 188 209.74

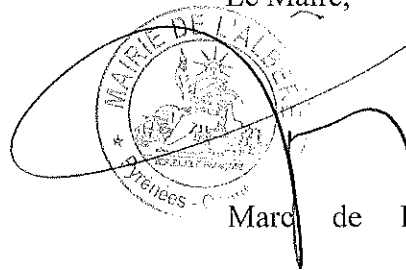
Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 de la commune de L'Albère
- DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus

Le Président de Séance,

Le Maire,



François TUBERT

Marc de BESOMBE-SINGLA

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le et
Publication ou notification du
notification du

REÇU LE :
22 AVR. 2026
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET